

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Délibération
n° 2017.12.657

Service public de
mobilité et de
transports collectifs
de GrandAngoulême -
grille tarifaire des
services dont la
gestion est confiée à
STGA

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT,

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Anne-Sophie BIDOIRE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, François ELIE à Joël GUITTON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Isabelle LAGRANGE à Annie MARAIS, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Jean REVEREAULT à Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, André LANDREAU, Philippe LAVAUD, Danièle MERIGLIER,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.12.657**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

SERVICE PUBLIC DE MOBILITE ET DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE GRANDANGOULEME - GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES DONT LA GESTION EST CONFIEE A STGA

GrandAngoulême a approuvé par délibération n°391 du 29 juin 2017 le principe d'une gestion directe par une société publique locale de tout ou partie des services de mobilités de GrandAngoulême.

A cet effet, la communauté d'agglomération a approuvé le projet de contrat d'obligation de service public entre GrandAngoulême et la SPL STGA qui sera effectif au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 8 ans.

Ce projet de convention prévoit un régime financier qui évolue par rapport au précédent contrat.

En effet, c'est désormais la communauté d'agglomération qui sera l'exploitant fiscal du service et qui sera propriétaire des recettes.

Dans ce cadre, il convient d'approuver une nouvelle grille tarifaire au 1^{er} janvier 2018 précisant :

- les montants HT et les taux de TVA appliqués à chaque tarif
- les réductions tarifaires qui sont autorisées par GrandAngoulême et que la STGA pourra accorder lors d'opérations commerciales.

Il est précisé que les tarifs TTC restent inchangés.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 6 décembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la grille tarifaire en annexe qui sera effective au 1^{er} janvier 2018 et relative aux services de mobilité dont la gestion est confiée à la SPL STGA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

20 décembre 2017

Affiché le :

20 décembre 2017

**SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE GRANDANGOULEME
GRILLE TARIFAIRE AU 1ER JANVIER 2018 DES SERVICES DE MOBILITE
DONT LA GESTION EST CONFIEE A STGA**

Lignes regulieres de transport publics

Les enfant de - de 4 ans voyagent gratuitement dans la limite de 3 enfants de - 4 ans accompagnés d'un adulte.

	Description	Conditions d'accès	Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA	Montant TTC	
Tickets	Ticket 1 Voyage	Titre de référence	Tous publics	1,27	10%	0,13	1,40
	Ticket 3 Voyages	-15% de 3 ticket 1 Voyage	tous publics	3,27	10%	0,33	3,60
	Ticket 10 Voyages	-30% de 10 ticket 1 Voyage	tous publics	8,91	10%	0,89	9,80
	Pack 10 Voyages	-32% de 10 ticket 1 Voyage	tous publics / les voyages sont portés sur la mobili'carte / toutes heures	8,73	10%	0,87	9,60
	Ticket Journée	-15% de 3 ticket 1 Voyage	tous publics / voyages illimités sur une journée / Tous publics, valable 24h après la première validation	3,27	10%	0,33	3,60
	Ticket Tribu 5 Voyageurs	-50% de 5 ticket 1 Voyage	tous publics	3,18	10%	0,32	3,50
	Ticket Groupe 10 Voyageurs	-65% de 10 ticket 1 Voyage	tous publics	4,45	10%	0,45	4,90
	Ticket depannage	30% de 1 ticket 1 Voyage	tous publics / vendu uniquement à bord des vehicules	1,64	10%	0,16	1,80
	Ticket 2V correspondance	-50% de 2 ticket 1 Voyage	voyageur occasionnel Cartrans et/ou SNCF en correspondance sur les lignes STGA	1,27	10%	0,13	1,40
	Ticket 2V correspondance Reseau GrandAngoulême		voyageur en correspondance entre les lignes organisées par GA (lignes exploitées par STGA ou citram)			0,00	-
	Ticket Journée du Transport Public		tous publics / voyages illimités lors de la journée du transport public			0,00	
	Reduction tarifaire sur le Ticket 1 V	-28% de 1 ticket 1 Voyage	vendu par STGA lors d'opération commerciale dans la limite de 60 jours par an	0,91	10%	0,09	1,00
	Reduction tarifaire sur le Ticket journée	-64% de 2 ticket 1 Voyage	vendu par STGA lors d'opération commerciale dans la limite de 60 jours par an	0,91	10%	0,09	1,00
	Ticket 7 jours	délivré dans certains cas lors de l'établissement d'une carte ou carte défailante					-
Ticket Échange	délivré dans certains cas de tickets défectueux					-	

Lignes regulieres de transport publics							
	Description	Conditions d'accès	Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA	Montant TTC	
	Création carte		7,27 €	10%	0,73 €	8,00 €	
Abonnements	Abonnement "- 18 ans"						
	- Mois (sauf juillet/aout)	Titre de référence	- de 18 ans / tous les jours (sauf juillet/aout)	14,64	10%	1,46	16,10
	- Mois correspondance Reseau GrandAngoulême		- de 18 ans / abonnées mensuels en correspondance entre les lignes organisées par GA (lignes exploitées par STGA ou citram)				-
	- Mois "Famille nombreuse" (sauf juillet/aout)	-30% de 1 abt mois "-18ans"	- de 18 ans / 3 enfants mineurs dans le foyer.	10,18	10%	1,02	11,20
	- Année (sauf juillet/aout)	-10% de 10 abt mois "-18ans"	- de 18 ans / tous les jours (sauf juillet/aout)	131,73	10%	13,17	144,90
	- Année correspondance (sauf juillet/aout)		- de 18 ans / abonnées annuels titulaires d'une carte de transport scolaire regionale ou abonnées SNCF ou abonnées -18ans reseau vert			0,00	-
	- Année "Famille nombreuse" (sauf juillet/aout)	-30% de 1 abt année "-18ans"	- de 18 ans / 3 enfants mineurs dans le foyer.	92,18	10%	9,22	101,40
	- Année "Classes specialisées" (sauf juillet/aout)		eleves de CLIS, EREA, SEGPA / jours scolaires			0,00	-
	- Eté 1 mois (juillet ou aout)	1 abt mois "18/25"	- de 18 ans / toutes heures / juillet ou aout	19,82	10%	1,98	21,80
	- Ete 2 mois (juillet et Août)	-30% de 2 abt mois "18/25"	- de 18 ans / toutes heures / juillet ou aout	27,82	10%	2,78	30,60

Lignes regulieres de transport publics

		Description	Conditions d'accès	Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement 18/25 ans							
Abonnements	- Mois	Titre de référence	de 18 à 25 ans revolus / toutes heures	19,82	10%	1,98	21,80
	- Mois correspondance Reseau GrandAngoulême		de 18 ans à 25 ans revolus / abonnes mensuels en correspondance entre les lignes organisées par GA (lignes exploitées par STGA ou citram)				-
	- Mois correspondance	-50% de 1 abt mois "18/25"	de 18 ans à 25 ans revolus / abonnes Cartrans et/ou SNCF en correspondance sur les lignes STGA	9,91	10%	0,99	10,90
	- Année scolaire	-10% de 10 abt mois "18/25"	de 18 ans à 25 ans revolus / toutes heures de septembre à juin	179,09	10%	17,91	197,00
	- Année correspondance (sauf juillet/aout)		de 18 ans à 25 ans revolus / abonnes annuels titulaires d'une carte de transport scolaire regionale ou abonnes SNCF / sur justificatif : certificat de scolarite du 2nd degré			0,00	-
	- Ete 2 mois (juillet et Août)	-30% de 2 abt mois "18/25"	de 18 ans à 25 ans revolus / toutes heures / juillet et aout	27,82	10%	2,78	30,60

Lignes regulieres de transport publics							Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA	Montant TTC
	Description				Conditions d'accès	Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA	Montant TTC	
Abonnement "26 ans et +"										
Abonnements	- Mois	Titre de référence			+ 26 ans / Tous publics / toutes heures	32,45	10%	3,25	35,70	
	- Mois correspondance Réseau GrandAngoulême				+ 26 ans / abonnées mensuels en correspondance entre les lignes organisées par GA (lignes exploitées par STGA ou citram)				-	
	- Mois "Zen"	-45%	de	1	abt mois "26+"	+ 26 ans / tous publics / heures creuses	17,82	10%	1,78	19,60
	- Mois "PDE"	-15%	de	1	abt mois "26+"	+ 26 ans / Salariés dont l'entreprise a signé une convention PDE avec GrandAngoulême	27,55	10%	2,75	30,30
	- Mois "Solidarité" - niveau 1	-50%	de	1	abt mois "26+"	+ 26 ans / Sur justificatif CCAS // toutes heures / par mois 1/ personnes dont les ressources sont situées entre plafonds RSA et CMU, pers. handicapées aux ressources inf. ou égale au plafond AAH 2/ participation des communes de 5 %	16,18	10%	1,62	17,80
	- Mois "Solidarité" - niveau 2	-75%	de	1	abt mois "26+"	+ 26 ans / Sur justificatif CCAS / toutes heures / par mois 1/ pers. dont les ressources sont inférieures au RSA 2/ participation des communes	8,09	10%	0,81	8,90
	- Mois "Correspondance"	-50%	de	1	abt mois "26+"	+ 26 ans / abonnées mensuels Cartrans et/ou SNCF en correspondance sur les lignes STGA	16,18	10%	1,62	17,80
	- Année (12 mois)	-16%	de	12	abt mois "26+"	+ 26 ans / Tous publics / toutes heures / toute l'année	327,18	10%	32,72	359,90
	- Année "PDE" (12 mois)	-15%	de	1	abt année "26+"	+ 26 ans / Salariés dont l'entreprise a signé une convention PDE avec GrandAngoulême	278,09	10%	27,81	305,90
	- Ete 2 mois (juillet et Août)	-30%	de	2	abt mois "26+"	+ 26 ans / Tous publics / toutes heures / juillet et aout	45,36	10%	4,54	49,90

Lignes regulieres de transport publics

		Description	Conditions d'accès	Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement "60 ans et +"							
Abonnements	- Année (12 mois)	-50% de 12 abt mois "26+"	Sous conditions d'accès / toutes heures 1/ pers. de 60 ans min. 2/ sous conditions de ressources (criteres CCAS) 3/participation des communes de 20% min.	194,73	10%	19,47	214,20
	- Année "Zen" (12 mois)	-75% de 12 abt mois "26+"	Sous conditions d'accès / heures creuses 1/ pers. de 60 ans min. 2/ sous conditions de ressources (criteres CCAS) 3/ participation des communes de 20% min.	97,36	10%	9,74	107,10

service de location de velos

mobili'cycle / Tarifs de location des vélo

	Montant HT	Taux de TVA	Montant de TVA	Montant TTC
Tarifs pleins Vélos urbains classiques				
1 mois	8,33 €	20%	1,67 €	10,00 €
3 mois	20,83 €	20%	4,17 €	25,00 €
6 mois	37,50 €	20%	7,50 €	45,00 €
Tarifs pleins Vélos à assistance électrique				
1 mois	25,00 €	20%	5,00 €	30,00 €
3 mois	66,67 €	20%	13,33 €	80,00 €
6 mois	125,00 €	20%	25,00 €	150,00 €
Tarifs pleins Vélos Nano Elec Pliable				
1 mois	25,00 €	20%	5,00 €	30,00 €
3 mois	66,67 €	20%	13,33 €	80,00 €
6 mois	125,00 €	20%	25,00 €	150,00 €
Tarifs réduits* Vélos urbains classiques				
1 mois	7,08 €	20%	1,42 €	8,50 €
3 mois	17,50 €	20%	3,50 €	21,00 €
6 mois	31,67 €	20%	6,33 €	38,00 €
Tarifs réduits* Vélos à assistance électrique				
1 mois	21,25 €	20%	4,25 €	25,50 €
3 mois	56,67 €	20%	11,33 €	68,00 €
6 mois	106,67 €	20%	21,33 €	128,00 €
Tarifs réduits* Vélos Nano Elec Pliable				
1 mois	21,25 €	20%	4,25 €	25,50 €
3 mois	56,67 €	20%	11,33 €	68,00 €
6 mois	106,67 €	20%	21,33 €	128,00 €

* tarif réduit (non cumulable) pour les détenteurs d'une mobili'carte, les étudiants, les salariés d'une entreprise ayant mis en place un PDE conventionné avec GA.

service de location de velos

mobili'cycle / Tarifs de location des accessoires

	Montant HT	Taux de TVA applicable	Montant de TVA	Montant TTC
Sacoches doubles				
1 mois	3,33 €	20%	0,67 €	4,00 €
3 mois	5,83 €	20%	1,17 €	7,00 €
6 mois	8,33 €	20%	1,67 €	10,00 €
Remorques Enfants max 40kg				
1 mois	16,67 €	20%	3,33 €	20,00 €
3 mois	45,83 €	20%	9,17 €	55,00 €
6 mois	83,33 €	20%	16,67 €	100,00 €
Sièges Bébé				
1 mois	4,17 €	20%	0,83 €	5,00 €
3 mois	11,67 €	20%	2,33 €	14,00 €
6 mois	22,50 €	20%	4,50 €	27,00 €

mobili'cycle / Tarifs assurances

	Montant HT	Taux de TVA applicable	Montant de TVA	Montant TTC
Assurances et Assistance VAE				
6 mois	25,00 €	20%	5,00 €	30,00 €
Assurances Vélo classique				
6 mois	15,00 €	20%	3,00 €	18,00 €

service de location de velos

mobilicycle / Autres tarifs applicables

	Montant HT	Taux de TVA	Montant de TVA	Montant TTC
NETTOYAGE				
Nettoyage complet	19,17 €	20%	3,83 €	23,00 €
Nettoyage partiel	10,83 €	20%	2,17 €	13,00 €
Forfait logos	5,00 €	20%	1,00 €	6,00 €
Forfait peinture	166,67 €	20%	33,33 €	200,00 €
Pénalités de retard (par semaine de retard emtamée)	12,50 €	20%	2,50 €	15,00 €
FRAIS DE RECOUVREMENT				
Classiques	166,67 €	20%	33,33 €	200,00
Frais de recouvrement VAE	583,33 €	20%	116,67 €	700,00
REEMPLACEMENT ET REPARATION				
= Prix HT de la pièce franco de port + + main d'œuvre en temps passé à 16,7€ HT/h		20%		

Service parc'velo de la GARE

	Montant HT	Taux de TVA	Montant de TVA	Montant TTC
abonnement 1 mois	0,83 €	20%	0,17 €	1,00 €
abonnement 1 an	8,33 €	20%	1,67 €	10,00 €
création carte	7,27 €	10%	0,73 €	8,00 €